



La Cour européenne des comptes publie un rapport très critique sur la gestion, le financement et le suivi de la pierre angulaire de l'Union en matière de sauvegarde de la biodiversité. Principaux responsables: les Etats et leur peu d'empressement à mener le processus à terme et à le financer.

Les Etats membres n'ont pas suffisamment bien géré le réseau Natura 2000. Vingt-cinq ans après son entrée dans le droit communautaire, le jugement de la Cour européenne des comptes sur la mise en œuvre de ce réseau de 27.000 sites est sévère. Dans un [rapport](#) rendu le 21 février, la «*gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union*» a passé au crible la gestion, le financement et le suivi de cet élément essentiel de la stratégie de l'Union en matière de biodiversité, qui couvre 18% du territoire terrestre et 6% du territoire maritime. Après avoir visité 24 sites et 5 pays[1], enquêté auprès des Etats et de la Commission et auditionné les parties prenantes, le constat des auditeurs européens est peu amène: le potentiel «*n'a pas été pleinement exploité*».

Natura 2000: les Etats s'en balacent - Journal de l'environnement

Indispensable coordination

La Cour pointe tout d'abord des problèmes de gouvernance. Car la mise en œuvre de Natura 2000 «*ne peut réussir que moyennant une coordination intersectorielle efficace*», entre les secteurs de l'environnement, de l'agriculture, de l'aménagement urbain, du développement industriel et du tourisme. En France, par exemple, il a été constaté que les services de l'environnement ne disposaient pas de toutes les informations sur la mise en œuvre des mesures agro-environnementales par les autorités agricoles, comme le nombre d'agriculteurs et de zones concernés, les types de mesures et le montant des fonds publics consacrés aux sites Natura 2000. A l'inverse, le pays est cité en exemple pour avoir organisé des consultations locales, afin que les acteurs s'approprient les objectifs de la démarche.

Les Etats traînent

Les Etats ont été négligents: un tiers des 22.419 sites d'importance communautaire reconnus en janvier 2010 n'avaient toujours pas le statut de zone spéciale de conservation en janvier 2016,...

Source : [Natura 2000: les Etats s'en balacent - Journal de l'environnement](#)